

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Investir pour agir, investir pour réussir



La CPME est devenue Les Entrepreneurs au terme de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2026 et a adopté une nouvelle identité. Le présent rapport retrace l'activité de notre confédération au cours de l'année 2025.

Sommaire

03 **Édito**
Par Amir Reza-Tofighi,
Président des Entrepreneurs

04 **Première organisation patronale de France en nombre d'adhérents**

05 **Les victoires obtenues pour les PME en 2025**

07 **Faits marquants**

09 **le Livre blanc pour la réindustrialisation**

10 **Temps forts de l'année**

Rétrospective 2025 :

une année d'amorce, de mouvement et d'investissement

13 L'élection du nouveau Président et la mise en œuvre de ses engagements : la co-construction au cœur des décisions structurantes

16 Une nouvelle ambition : accélérer le développement et la représentativité

18 La transformation digitale et l'intelligence artificielle, au cœur du développement des PME

20 Protéger nos entreprises face à la submersion des petits colis

21 Faire face au choc de la guerre commerciale lancée par les États-Unis

22 Défendre la valeur travail

24 Une nouvelle dynamique pour les mandats

26 Promouvoir la transition écologique et la RSE dans les TPE-PME

27 Sensibiliser les TPE-PME à l'export

28 Déployer une action d'influence au profit des PME

35 Augmenter la puissance du réseau territorial et accompagner les Outre-mer

36 Faire progresser la notoriété de l'organisation, dans le respect d'une image modernisée

37 **De l'amorce aux résultats**

Édito

2025 restera pour moi une année particulière : celle de mon élection à la présidence de la CPME, devenue depuis Les Entrepreneurs, une élection qui m'engageait autant qu'elle m'obligeait.

Pendant la campagne, j'avais défendu une ambition : faire de notre organisation une maison plus proche, plus forte et plus utile à ceux qu'elle représente. 2025 en a posé les premiers jalons.

Nous avons renforcé notre gouvernance et resserré les liens avec nos territoires. Le 20 mai, le PACTE National & Territoires a donné un nouvel équilibre à notre organisation, en donnant plus de poids à ceux qui, sur le terrain, connaissent le mieux la réalité de nos entreprises.

Nous avons suivi la même voie pour notre transformation numérique : plus de cent cinquante entretiens menés dans les régions nous ont permis de partir des besoins du terrain pour construire les outils de notre réseau, qui est désormais en phase de déploiement.

Notre parole s'est renforcée avec un nouveau pôle de porte-parole, pour mieux faire entendre une voix commune, du national aux territoires. Nous avons aussi créé une direction dédiée aux fédérations, qui portent l'expertise des métiers et la force de notre réseau, et qu'il nous appartiendra de renforcer.

2025 aura été une année de fondations. En 2026, elles doivent nous permettre de prendre toute notre part dans les choix qui se présentent au pays.

Nous défendrons une économie qui redonne aux entreprises les moyens de créer de la richesse, innovent, créent des emplois et participent de l'aménagement du territoire. Nous soutiendrons une société qui remet le travail au cœur du pacte social, un modèle social que nous puissions financer dans la durée, un État plus efficace, recentré sur ses missions essentielles, et une politique commerciale qui protège

nos entreprises face à une concurrence internationale qui ne respecte pas nos règles.

Cette ligne, nous la construirons avec celles et ceux qui vivent chaque jour les réalités de nos entreprises. C'est le sens du Tour de France que nous entreprendrons dès la rentrée : **avec les membres du Comex, nous irons à la rencontre des entrepreneurs, pour écouter, comprendre et confronter nos convictions au réel.** Les contributions des fédérations et le Laboratoire des idées des Entrepreneurs prolongeront ce travail.

Les 24 et 25 juin 2026 ont donné une nouvelle traduction à cette ambition : la CPME est devenue Les Entrepreneurs, avec la volonté de rassembler plus largement celles et ceux qui entreprennent, travaillent et font vivre l'économie réelle.

À nous désormais de la faire vivre pleinement : ancrés dans les territoires, libres dans notre parole, au service de celles et ceux qui font vivre notre économie.

Amir Reza-Tofighi
Président des Entrepreneurs



Première organisation patronale de France en nombre d'adhérents

Avec 243 709 entreprises adhérentes, selon le Haut Conseil du dialogue social (HCDS), dont 155 175 entreprises employant des salariés, la CPME fait la course en tête du nombre d'entreprises adhérentes et conforte ainsi sa place de première organisation patronale de France.

Sur une période de 4 ans, l'organisation progresse de plus de 60 % en nombre de salariés des entreprises adhérentes, soit 5 488 115 salariés. La CPME voit ainsi renforcées sa place et sa légitimité dans le paysage patronal.

Les victoires obtenues pour les PME en 2025

2025 a permis d'enregistrer des résultats concrets pour les TPE-PME, dans tous les champs où l'organisation porte la voix de ses adhérents : la fiscalité douanière, la simplification réglementaire européenne, la vie économique, le dialogue social et la transition environnementale.



Dans le champ européen Une simplification réglementaire de grande ampleur

L'année 2025 aura marqué un tournant décisif pour les PME au niveau européen. En réponse à la mobilisation de longue date de notre organisation et de ses homologues européens, la Commission européenne a engagé un vaste programme de simplification réglementaire à travers 12 paquets dits « Omnibus », dont l'Omnibus I, adopté définitivement par le Parlement européen le 16 décembre 2025.

Ce texte fondamental simplifie en profondeur la CSRD (reporting de durabilité) et la CS3D (devoir de vigilance). Concrètement, les amendements portés par la CPME ont abouti à relever considérablement les seuils d'assujettissement ce qui permet d'exempter de nombreuses PME et ETI. Et la norme volontaire « VS », désormais consacrée comme le value chain cap, encadre strictement le nombre d'informations pouvant être demandé aux PME par les donneurs d'ordres. Les grandes entreprises soumises à la CSRD ont donc l'interdiction formelle de demander à leurs sous-traitants des données allant au-delà de ce référentiel : une protection concrète et contraignante contre les effets de cascade qui menaçaient les TPE-PME.



Petits colis

Une double victoire fiscale, en France et en Europe

En 2025, plus de 5,8 milliards de petits colis ont été importés au sein de l'Union européenne. Face à cet afflux massif et sans précédent, la France et l'UE ont apporté des réponses d'ordre fiscal.

À l'échelle européenne, l'exemption douanière sur les colis de moins de 150 euros a été supprimée et un droit de douane forfaitaire de 3 euros par catégorie d'articles est applicable depuis le 1^{er} juillet 2026. Des frais de gestion, destinés à contribuer au financement des activités douanières en raison de l'afflux sans précédent de petits colis, entreront également en vigueur en novembre 2026. Leur montant n'a toutefois pas encore été fixé.

Ces mesures constituent de réelles avancées dans la lutte contre la concurrence déloyale. Pour autant, elles ne constituent qu'une première étape : La CPME continuera de plaider pour un renforcement du cadre réglementaire, tant au niveau national qu'europpéen.

5,8 milliards

PETITS COLIS IMPORTÉS

Dans l'UE, en 2025

2 €

FRAIS DE GESTION

Par catégorie, en France

3 €

DROITS DE DOUANE

Par catégorie, en Europe



Dans le champ économique

- **PLF (Projet de Loi de Finances)** : maintien de la fiscalité sur les biocarburants et maintien des aides pour l'Outre-mer alors qu'il y avait une volonté d'accroître la première et de limiter les secondes
- **conservation de la carte de commerçant ambulant**
- **marchés publics de travaux** : rehaussement par décret du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables à 100 000 €



Dans le champ social

- **ANI transition** : entretien professionnel tous les 4 ans
- **pas d'augmentation du coût du travail**
- **Bonus-Malus** : nous nous félicitons d'avoir obtenu un recentrage du dispositif sur les ruptures de contrats de moins de 3 mois, ainsi que la sortie du secteur « travail du bois, industries du papier et imprimerie »
- **maintien de l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis**
- **passport prévention** : obtention de dates d'entrée en vigueur plus étalées dans le temps pour la saisine par les organismes de formation et les entreprises, dans l'outil mis en place par la Caisse des dépôts et consignations
- **déclinaison finale de l'ANI Branche ATMP** : participation active à la finalisation des travaux de la CATMP permettant de mettre en place les nouvelles modalités de calcul de la rente ATMP

Dans le champ environnemental

Sur la CSRD (reporting extra-financier) et la CS3D (devoir de vigilance), le détail des seuils obtenus est le suivant :

CSRD (CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE, REPORTING DE DURABILITÉ)

- **seuil d'application relevé** : entreprises de plus de 1 000 salariés et CA net supérieur à 450 M€
- **encadrement strict des informations demandables aux PME** via une norme volontaire VS (Voluntary Standard), avec droit de refus au-delà de ce cadre
- **simplification des ESRS** pour les grandes entreprises (European Sustainability Reporting Standards)
- **suppression des normes sectorielles**

DEVOIR DE VIGILANCE

- **seuil d'application relevé** : entreprises de plus de 5 000 salariés et CA net supérieur à 1,5 Md€
- **cartographie de la chaîne de valeur** ciblée sur les secteurs à risque, fondée sur des informations déjà publiques (moins de charge pour les PME)
- **suppression de l'obligation de plans de transition**
- **allègement du régime de responsabilité civile**



Faits marquants

2025

Au-delà des victoires réglementaires et des chantiers de fond, 2025 a été rythmée par des rendez-vous qui ont marqué la vie de l'organisation et de son réseau. En voici la trame chronologique.

6-10 janvier 2025 – États-Unis

MISSION « CES LAS VEGAS 2025 »



20 mars 2025 – Paris

RENCONTRE AVEC PHILIPPE LAMBERTS

Conseiller spécial d'Ursula von der Leyen

20 mai 2025

SIGNATURE DU PACTE NATIONAL & TERRITOIRES

Document fondateur du nouveau lien entre l'échelon national et les unions territoriales

renew europe.

11 juin 2025 – Bruxelles

16^E EUROPEAN SME DAY

Avec le groupe politique Renew

+ entretien bilatéral avec Stéphane

Séjourné, vice-président exécutif de la

Commission européenne en charge de la Prospérité et de la Stratégie industrielle

23 juin 2025 – Paris

RENCONTRE AVEC MARIA LUÍS ALBUQUERQUE

Commissaire européenne

24 juin 2025 – Station F, Paris

6^E ÉDITION D'IMPACT PME

Avec près de 2 000 chefs d'entreprise, six ministres et une quinzaine de parlementaires.

été 2025 – Annecy

SÉMINAIRE DES PRÉSIDENTS DES UNIONS RÉGIONALES

Point de départ de la nouvelle stratégie territoriale

24 septembre 2025 – Bruxelles

17^E EUROPEAN SME DAY

Avec le groupe Les Verts



2-9 octobre 2025 – Japon

MISSION « SUR LA ROUTE DE L'EXPO : TOKYO, NAGOYA, OSAKA »



13-18 octobre 2025

9^E ÉDITION DE LA SEMAINE DU LOGEMENT

Sur l'ensemble du territoire



4 novembre 2025 – Bruxelles

18^E EUROPEAN SME DAY

Avec le Parti populaire européen

+ entretien bilatéral avec Philippe Légiise-Costa, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne

+ rencontre avec Younous Omarjee, vice-président du Parlement européen, pour la délégation « RUP » et la Boussole stratégique pour la France océanique

5-6 novembre 2025

CONVENTION ANNUELLE

10-12 novembre 2025 – Copenhague

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE DES PME

17-23 novembre 2025

SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Remise du Livre blanc « Redynamiser l'industrie pour une souveraineté retrouvée » au ministre délégué chargé de l'Industrie

18-20 novembre 2025

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

2 décembre 2025 – Campus Cyber, Puteaux

TROPHÉES NUMÉRIQUES CPME

Cérémonie de remise des prix :

250 dossiers déposés et six lauréats

4-5 décembre 2025 – Bruxelles

SÉMINAIRE NATIONAL

Consacré à l'acculturation aux institutions européennes

10 décembre 2025 – Bruxelles

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SME UNITED

Réélection d'Arnaud Haefelin en qualité de vice-président.



18 décembre 2025 – Bruxelles

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES PME FACE À LA GUERRE COMMERCIALE

Déplacement auprès de la Commission européenne et de la Représentation permanente de la France

Le Livre blanc pour la réindustrialisation

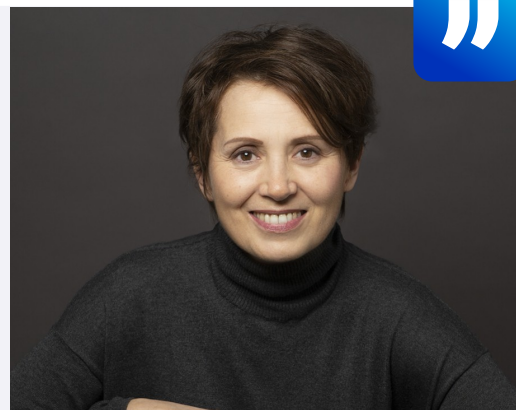


TPE-PME au cœur de la réindustrialisation française

À l'occasion de la Semaine de l'Industrie, qui s'est tenue du 17 au 23 novembre, **la CPME a remis officiellement au ministre délégué chargé de l'Industrie, Sébastien Martin, son Livre blanc « Redynamiser l'industrie pour une souveraineté retrouvée »**. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois, mené avec les filières industrielles, les territoires et nourri par une enquête de terrain, ce document porte une conviction forte : l'industrie n'est pas un héritage du passé, elle est un levier d'avenir pour notre économie, notre souveraineté et nos territoires.

Les TPE-PME industrielles sont au cœur de cette reconquête. Elles innovent, investissent, créent de l'emploi et maintiennent des savoir-faire essentiels dans tous les territoires. Pourtant, elles doivent faire face à des défis permanents : mutations profondes, pression concurrentielle accrue et règles parfois asymétriques qui fragilisent durablement leur compétitivité.

Avec ce Livre blanc, nous affichons une ambition claire : redonner toute sa place à l'industrie française en s'appuyant sur 5 leviers d'action à court terme et 5 priorités de transformation à long terme, afin de renforcer l'attractivité industrielle, accélérer les implantations et permettre à nos PME de produire, innover et grandir durablement. Parce qu'une France qui produit est une France plus forte, plus résiliente, plus indépendante.



Clarisse Maillet

Présidente de la section Industrie

Vice-Présidente en charge de la Réindustrialisation

Présidente des Entrepreneurs de Saône-et-Loire

« Je remercie notre Président, Amir Reza-Tofighi, pour la confiance qu'il m'a accordée en me confiant la rédaction de ce livre blanc.

Ce fut pour moi un exercice très enrichissant, fait de concertations – avec nos adhérents industriels et des experts – mais aussi de confrontations d'idées, à travers réunions et enquêtes qui ont nourri nos dix propositions.

Remis en main propre au Ministre, puis transmis aux parlementaires et à tout l'écosystème industriel, ce document constitue désormais le socle sur lequel nous appuyons nos actions.

Pour autant, le travail n'est pas terminé : nous œuvrons à présent à la mise en œuvre concrète de ces propositions, car il s'agit avant tout de redonner un élan à notre industrie et de défendre l'économie de nos territoires. »

Temps forts de l'année

Ces moments de rassemblement sont eux aussi des investissements : dans la cohésion du réseau, dans le dialogue avec les élus locaux, dans les relations construites patiemment avec les institutions européennes. Autant de jalons qui, mis bout à bout, dessinent le mouvement de l'année.

La Convention annuelle Paris

Les 5 et 6 novembre, la confédération a organisé son premier grand rendez-vous national entièrement consacré à son réseau, réunissant plus de 500 participants issus des unions territoriales et des fédérations adhérentes. Tony Parker était l'invité d'honneur de cette soirée qui s'est poursuivie avec un cocktail dînatoire et une croisière sur la Seine. Le lendemain, conférences et ateliers ont permis d'aborder les principaux enjeux du réseau : intelligence artificielle, transition numérique, leadership, mandats patronaux et développement du réseau.

Impact PME Station F, Paris

La 6^e édition d'Impact PME, l'événement annuel coorganisé avec BFM Business, s'est tenue le 24 juin 2025 autour du thème « Les PME au cœur d'un monde nouveau ». **L'événement a réuni près de 2 000 chefs d'entreprise, plus de 50 intervenants issus des sphères économique, publique et politique, ainsi que 32 partenaires engagés.** Une trentaine de conférences et d'ateliers ont rythmé cette journée autour des principaux enjeux des PME : intelligence artificielle, Made in France, facturation électronique, CSRD, financement, ressources humaines ou encore transition écologique.



Philippe Coy Vice-Président des Entrepreneurs chargé de la section Commerce

Une convention qui nous a embarqués.

« L'ambition était claire : ne pas organiser un énième événement institutionnel, mais créer un véritable moment de rassemblement, festif, stimulant et porteur de sens pour l'ensemble de nos adhérents, territoires comme fédérations professionnelles.

Et le pari a été tenu. Pendant cette convention, nous avons abordé ensemble les grands enjeux qui façonnent l'avenir des PME : intelligence artificielle, leadership, dynamiques entre territoires et fédérations, ou encore influence et rayonnement. Des sujets de fond, traités avec exigence mais aussi avec une vraie liberté de ton. Car oui, on a aussi beaucoup ri, et c'est ce qui a rendu ce moment si particulier.

Ce que j'ai vécu ce jour-là, c'est quelque chose de précieux dans nos univers professionnels : une synergie collective, spontanée, créatrice d'idées et de solutions concrètes. Des ponts se sont construits, des idées et des envies communes ont émergé. Et puis il y a eu Tony Parker. Une présence, un discours. Un invité d'exception à la hauteur de l'événement, qui a su incarner le goût du défi et de l'effort, et aussi l'importance du « construire ensemble ». Ce que je retiens ? Une convention qui n'a pas ressemblé à une convention. Un élan que nous allons prolonger en 2026. »



Le Salon des maires et des collectivités locales

Pour sa première participation au Salon des maires et des collectivités locales, l'organisation a déployé un pavillon collectif de 90 m², réunissant son réseau territorial et six fédérations professionnelles. **Du 18 au 20 novembre, cet espace a favorisé les échanges avec les élus et les responsables économiques autour d'enjeux majeurs pour les PME et les territoires** : emploi, commande publique, transitions et attractivité territoriale.

Rendez-vous incontournable du dialogue entre les entreprises et les collectivités, le Salon des Maires a une nouvelle fois permis à l'organisation de porter la voix des TPE-PME auprès des élus locaux. Commande publique, aménagement du territoire, attractivité économique locale : ce temps fort a été l'occasion de rappeler que la vitalité des territoires repose largement sur la santé de leur tissu entrepreneurial, et de nourrir le dialogue avec les collectivités, partenaires naturels des TPE-PME dans les territoires.

LES FÉDÉRATIONS CO-EXPOSANTES

- Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP)
- Fédération Nationale de l'Habillement (FNH)
- Brasseurs de France Fédération nationale des marchés de France
- Union des Industries Textiles (UIT)
- Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)



Trophées Numériques CPME Campus Cyber, Paris-La Défense

Les Trophées numériques ont mis à l'honneur, en 2025, les TPE-PME qui ont su faire de la transformation digitale un levier de compétitivité, qu'il s'agisse d'intelligence artificielle, de cybersécurité ou d'outils de gestion. Cet événement s'inscrit dans la même dynamique que le Sommet mondial de l'IA ou les travaux de la nouvelle Direction des systèmes d'information : valoriser, au sein même du réseau, les usages concrets du numérique par les entrepreneurs.

L'édition 2025 a suscité une forte mobilisation, avec 250 dossiers déposés et 18 entreprises finalistes.



Pierre Talamon Président de la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH)

« La participation de la FNH au stand collectif des Entrepreneurs lors du Salon des Maires 2025 constituait une première et a été une véritable réussite. Cette présence s'inscrivait pleinement dans notre volonté commune de renforcer le dialogue avec les élus et les acteurs locaux. Elle nous a notamment permis de remettre et de diffuser largement notre Livre blanc « Centre-ville - Pour une revitalisation durable du commerce indépendant de l'habillement ». Forts de ce succès, nous sommes ravis de participer à nouveau à l'édition 2026. »

Près de 200 chefs d'entreprise et partenaires se sont réunis le 2 décembre au Campus Cyber pour la cérémonie de remise des prix, organisée avec le soutien de 13 partenaires financiers et de visibilité.

Six lauréats issus de Bourgogne Franche-Comté, d'Auvergne-Rhône-Alpes, du Grand Est, du Centre-Val de Loire et d'Île-de-France ont été distingués dans les catégories Croissance, Notoriété, Site internet en .fr, Emploi et Inclusion, Cybersécurité et Intelligence artificielle. Ils ont franchi toutes les étapes : appel à candidatures sur dossier, pré-sélection par un jury composé de la CPME et de ses partenaires le 30 septembre, puis le vote du public en ligne. Une compétition acharnée puisque ce vote en ligne a généré 10 610 votes entre le 4 novembre et le 1^{er} décembre. À la clé, une dotation de 7 000 € pour chaque lauréat. Le point commun de ces six entreprises issues de métiers différents : l'audace d'avoir plongé dans le bain numérique alors qu'ils n'étaient pas des spécialistes.

Une année d'amorce, de mouvement et d'investissement

2025 a été l'année où la CPME a commencé à poser les jalons de transformations appelées à se déployer sur plusieurs exercices : préparation du changement d'identité et de dénomination, définition d'une stratégie numérique et lancement des investissements correspondants, réflexion sur l'offre de services destinée aux fédérations et aux territoires, évolution de l'accompagnement des mandataires, construction progressive d'un réseau assorti d'engagements réciproques entre l'organisation nationale et les territoires, et évolution du travail d'influence, désormais plus contributif et davantage conduit avec les fédérations.

L'élection du nouveau président et la mise en œuvre de ses engagements : la co-construction au cœur des décisions structurantes

2025 s'est ouverte sur une passation de pouvoir à la tête de l'organisation, marquée par l'élection d'Amir Reza-Tofighi à la présidence. Cette élection, et la soirée de vœux qui l'a suivie, ont donné le ton de l'année : une présidence tournée vers l'action, qui a rapidement gagné en visibilité médiatique et affiché sa volonté de tenir les engagements pris pendant la campagne. Dès les premiers mois du mandat, la co-construction avec le réseau (territoires et fédérations professionnelles) s'est imposée comme la méthode de travail privilégiée pour engager les décisions structurantes de l'année, du PACTE National & Territoires au séminaire d'Annecy, en passant par la structuration de l'équipe nationale.

Le déploiement d'un nouveau Comité exécutif et l'élection des présidents de Sections

Dans la continuité de son élection, le président a présidé à la mise en place d'un nouveau Comité exécutif ainsi qu'à **l'élection des présidents de Sections, chargés d'animer les politiques sectorielles de l'organisation aux côtés de la présidence et de la direction générale**. Ce renouvellement de la gouvernance a posé, dès le premier semestre, les bases institutionnelles sur lesquelles les grands chantiers de l'année (PACTE National, stratégie numérique, nouvelle offre aux fédérations et aux territoires) ont pu s'appuyer.

Ci-contre : François Asselin et Amir Reza-Tofighi lors de la soirée des vœux 2025.





Un séminaire fondateur pour la stratégie territoriale : le séminaire des présidents à Annecy

Une grande première : réunir pendant deux jours, au bord du lac d'Annecy, les présidents et secrétaires généraux des unions régionales autour de l'équipe nationale, pour construire ensemble une nouvelle stratégie territoriale.

Dans un contexte alliant convivialité et exigence, les échanges ont été riches, francs, parfois audacieux, à la hauteur des enjeux. Modèle économique, organisation des régions et structuration des départements : les discussions ont posé les bases d'un réseau plus fort et plus professionnalisé, avec un objectif ambitieux affiché : renforcer la représentativité et doubler le nombre d'adhérents.

La mobilisation n'a pas attendu : dès le lendemain, des chantiers concrets ont été lancés et poursuivis tout au long de l'année, donnant naissance à de nouvelles orientations et à des stratégies concrètes de développement. Ce séminaire aura été bien plus qu'une simple réunion, un véritable point de départ, symbole de cette année d'amorce.



La structuration de l'équipe

Dix nouveaux salariés ont été recrutés en 2025, avec un focus particulier sur le nouveau Secrétariat général et sur de nouvelles directions, dont une direction des Fédérations. Une direction des systèmes d'information (DSI) a par ailleurs été créée, accompagnant la transformation digitale de l'équipe, notamment à travers des formations à l'intelligence artificielle.



Le PACTE National & Territoires : un engagement fondateur

Dès son élection, le président a fait de ce sujet une priorité : renforcer le lien entre l'échelon national et les unions territoriales. Le 20 mai 2025, cet engagement a pris la forme d'un document fondateur, dévoilé et signé à l'occasion d'une journée exceptionnelle : **le PACTE National & Territoires.**

Fruit d'un travail collectif mené avec l'ensemble du réseau (à la fois des présidents et secrétaires généraux territoriaux et des représentants des fédérations professionnelles adhérentes), **ce PACTE est né de cinq chantiers stratégiques** : le renforcement du lien entre national et territoires, l'accompagnement et la mutualisation des outils, la stratégie de communication, les synergies entre territoires et fédérations professionnelles, et enfin le renforcement des mandats. Cinq ateliers, une vision commune.

Le document qui en est issu formalise une alliance nouvelle au sein de l'organisation. Il clarifie les responsabilités de chacun, fixe des objectifs communs et mobilise des moyens concrets, avec une ambition triple : renforcer la gouvernance partagée pour ancrer chaque décision nationale dans la réalité du terrain, équiper les territoires de services et d'outils mutualisés, et accroître l'influence collective auprès des décideurs publics et des médias.

Ce PACTE fait directement écho à la raison d'être de la Confédération : défendre les TPE-PME et ceux qui les font vivre. Car derrière chaque entreprise, il y a un entrepreneur qui construit, qui prend des risques, qui bâtit l'économie du pays. Dans un contexte marqué par les transitions numérique et environnementale, l'inflation normative et une compétition internationale croissante, ces femmes et ces hommes ont besoin d'une représentation forte, unie et réactive, à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Stéphane Heit

Vice-Président des Entrepreneurs chargé des mandats et de la gouvernance statutaire

Du Pacte à la Convention : faire vivre une nouvelle relation entre le national et les territoires

« Lorsque Amir m'a confié, au lendemain de son élection, le travail qui allait conduire au Pacte National & Territoires, nous avons une conviction simple : le lien entre le national et les territoires devait franchir une nouvelle étape.

J'ai eu la chance de participer très directement à cette construction, en travaillant pendant plusieurs mois avec les présidents, les secrétaires généraux et les acteurs du réseau. Nous avons voulu partir du terrain, écouter ce qui fonctionnait, identifier ce qui devait évoluer et surtout traduire cette concertation en engagements concrets. Le Pacte est né de cette méthode : co-construire plutôt qu'imposer, clarifier les responsabilités et donner à notre organisation davantage de moyens pour agir et peser.

La Convention annuelle était inscrite dès l'origine dans cette démarche. Elle devait devenir le rendez-vous où cette nouvelle relation prendrait corps.

J'ai donc été particulièrement heureux de participer à l'organisation de sa première édition. Voir réunis territoires et fédérations professionnelles, échanger librement, travailler ensemble et créer de nouveaux réflexes de coopération a été, pour moi, l'une des plus belles traductions du Pacte.

Cette première Convention a surtout montré une chose : lorsque notre Organisation se rassemble autour d'une ambition commune, sa diversité devient une force. À nous désormais d'inscrire cet élan dans la durée. »



Une nouvelle ambition : accélérer le développement et la représentativité



De nouveaux champs d'action, de premiers résultats

Dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrue, un groupe de travail **Made in France (GT MIF)** a été créé en 2025. Son objectif : défendre nos entreprises et lutter contre la concurrence déloyale des plateformes extra-européennes. Dans ce cadre, la CPME a relayé une étude pilotée par Olivier Ducatillon, responsable du groupe, portant sur les retombées économiques et fiscales du Made in France. Ils ont par ailleurs collaboré avec le cabinet du Ministre des Petites et moyennes entreprises sur le sujet des petits colis extra européens. À ce titre, la CPME a plaidé notamment pour :

- L'instauration de droits de douane et de frais de traitement sur ces petits colis
- L'interdiction de la publicité pour la mode ultra fast fashion
- Un déréférencement facilité des plateformes ne respectant pas les règles

À l'occasion du Salon des maires, une opération « écharpes fabriquées en France » a été organisée pour promouvoir la production et l'achat made in France.

Enfin, le groupe a préparé le lancement de l'Alliance du Fabriqué en France. Cette structure, réunissant organisations patronales et syndicats de salariés, a pour objectif de préserver et défendre l'appareil productif national. Pour ce faire, l'ensemble des leviers disponibles (commande publique, épargne, formation) sont mobilisés. Cette Alliance a été officiellement inaugurée en janvier 2026.

Trois autres groupes de travail ont également été créés en 2025 : Tourisme, Souveraineté alimentaire et Marchés publics. Le groupe de travail tourisme s'est réuni 3 fois en 2025 pour élaborer des propositions visant à porter le tourisme de 8 % à 10 % du PIB et à conforter la France comme première destination touristique mondiale. Il a aussi préparé une note stratégie annuelle et un baromètre du tourisme en vue de la préparation d'une conférence de presse de début 2026. Avec plus 76,1 % des emplois du secteur touristique concentrés dans les PME, la CPME a jugé nécessaire de créer un groupe dédié.

Sur la souveraineté alimentaire, une réflexion est structurée de l'amont à l'aval pour valoriser la filière. En 2025, l'objectif fût de consulter l'ensemble des organisations liées le président de ce GT s'est impliqué pour consulter l'ensembles des adhérents concernés sur les sujets à traiter et construire un programme de travail. Il s'est notamment agit de rédiger un manifeste donnant les grandes orientations de la CPME en la matière. La volonté affichée est de simplifier les procédures administratives qui freinent les petites structures, d'investir dans l'attractivité des métiers afin d'assurer la relève et la transmission des savoir-faire, de soutenir les efforts d'innovation et favoriser la compétitivité des entreprises.



Une réflexion a aussi été menée sur le fait-maison. À l'occasion des Assises de la restauration et des métiers de bouche, la CPME a défendu les professionnels du secteur aux côtés des acteurs publics et des organisations professionnelles. Les groupes de travail ont porté sur l'attractivité, le développement et la modernisation. Treize mesures ont été proposées et notamment : la modernisation du titre de maître-restaurateur, la valorisation du fait-maison et la prolongation de l'exonération des pourboires.

Le groupe de travail dédié aux marchés publics vise à simplifier les procédures et à accroître la part des TPE-PME dans l'accès à la commande publique.

Dans ce cadre, il s'est largement impliqué dans les travaux liés au projet de loi de simplification en travaillant notamment sur les questions de seuils, d'allotissement, de délais de paiements. Plusieurs demandes ont d'ailleurs été reprises comme le rehaussement par décret du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable à 100 000 € dans les marchés de travaux, ou l'autorisation des variantes.

Deux nouvelles commissions ont par ailleurs été créées :

- **la commission Économie sociale et solidaire**, présidée par Alain Raoul, président de Nexem, qui a pour objectif de bâtir un pont solide entre l'économie sociale et solidaire et le reste du tissu entrepreneurial
- **la commission des Activités à forte intensité de main d'œuvre**, présidée par Nuno Gonçalves, président du groupe Duranet, qui a pour objectif d'accroître la visibilité de ces secteurs essentiels à la continuité économique et sociale, peu valorisés, mal compris par les pouvoirs publics et fragilisés par un modèle économique très sensible aux évolutions du coût du travail

Les Alfas de l'Économie

Les Alfas de l'Économie est une initiative voulue par le président pour repositionner l'entrepreneuriat féminin au cœur des enjeux économiques nationaux. Elle est portée par Fariha Shah, vice-présidente en charge de l'entrepreneuriat féminin, qui a souhaité orienter son action sur la production de données exclusives sur l'impact économique des entreprises dirigées par des femmes. En 2025, un important travail de recueil d'informations a été engagé, avec la constitution de bases de données et la mise en place d'une enquête nationale portant sur 200 000 entrepreneures. Sur cette base, il s'agira d'objectiver l'impact de l'entrepreneuriat au féminin sur notre économie, à travers la publication du premier Observatoire de l'entrepreneuriat féminin, prévue en janvier 2026 en partenariat avec ONU Femmes France.

Cette année fut également consacrée à faire connaître les Alfas de l'Économie auprès des différents interlocuteurs institutionnels. La CPME a été conviée à l'ambassade de Roumanie à l'occasion d'un événement dédié à l'entrepreneuriat féminin, avec l'intervention de Fariha Shah : une opportunité pour échanger avec l'Organisation des femmes entrepreneures de Roumanie (OFA) et sa présidente, Mirabela Miron, et identifier des axes de travail conjoints.

La transformation digitale et l'intelligence artificielle, au cœur du développement des PME



La facturation électronique

La CPME a poursuivi sa mobilisation autour de la réforme de la facturation électronique, dont la mise en œuvre représente une évolution importante pour les TPE-PME. Dans ce cadre, l'organisation a porté une attention particulière aux conditions concrètes de déploiement de la réforme, en entretenant un dialogue régulier avec les pouvoirs publics, notamment la DGFIP. Ces échanges ont permis de faire valoir les préoccupations des entreprises, notamment en matière de bienveillance, de portabilité des données, et d'obtenir des avancées et des outils visant à faciliter l'appropriation du nouveau dispositif.

En parallèle, la CPME s'est attachée à anticiper les échéances et à accompagner les entreprises dans cette transition, à travers la mise à disposition d'outils pédagogiques et l'organisation mensuelle de webinaires sur les obligations à venir. Cette mobilisation répond à une ligne constante : faire en sorte que la modernisation des obligations des entreprises s'accompagne de simplicité, de sécurité et de solutions adaptées aux réalités de notre réseau.



Le Sommet mondial de l'IA

Lors du Sommet mondial de l'IA, Amir Reza-Tofighi a porté la voix des TPE-PME, appelant à une intelligence artificielle accessible, éthique et pragmatique, ainsi qu'à un accompagnement renforcé pour la transformation numérique des PME.



Les grands chantiers de l'année et les investissements engagés

La création de la DSI et le lancement de ces projets se sont traduits par plusieurs investissements structurants au cours de l'année :

- **le renouvellement de l'ensemble du parc informatique du national**, à la suite d'un appel d'offres remporté par Dell
- **le choix et le déploiement de Notion** comme outil collaboratif et de gestion de projet
- **le renforcement de la cybersécurité avec l'accompagnement de l'infogérant Activium ID**, notamment à travers des sessions de sensibilisation du personnel, une nouvelle solution antispam et une solution de double authentification pour les postes à distance
- **le recours, à l'issue d'un appel d'offres, à la consultante Virginie Chabaille pour recueillir et formaliser les besoins du réseau**, avec près de 150 personnes interviewées et la production du cahier de préconisations ayant servi de socle à LEIA
- **la contractualisation, à l'issue d'un appel d'offres remporté par Ouidou**, d'un forfait pour la conception de l'architecture technique de LEIA et le dimensionnement de l'équipe nécessaire à sa mise en œuvre, dont le recrutement est prévu en mars 2026



La DSI un investissement numérique structurant

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a été créée fin avril 2025, à la faveur du recrutement de son responsable.



Protéger nos entreprises face à la submersion des petits colis

Ces dernières années, l'Union européenne fait face à une hausse sans précédent des importations de petits colis en provenance de Chine, portée par des plateformes comme Temu ou Shein. Les colis de faible valeur (moins de 150 €) échappent aux droits de douane, permettant à des millions de produits souvent non conformes aux normes européennes d'inonder le marché, contournant les règles que nos entreprises respectent scrupuleusement.



Face à ce constat, la CPME a porté plusieurs propositions auprès des pouvoirs publics, en France et au niveau de l'Union européenne : instauration de frais de gestion sur les petits colis, révision des seuils d'exemption douanière, renforcement des contrôles fiscaux, sanitaires et environnementaux, et sanctions contre les plateformes non conformes.

À Bruxelles, le message a été porté sans relâche : à chaque rencontre avec des eurodéputés, l'urgence d'agir a été mise sur la table. La CPME est allée plus loin en plaidant activement pour la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les plateformes en ligne qui s'affranchissent des normes numériques européennes, s'imposant ainsi comme un partenaire de confiance dans ce combat.

À Paris, même détermination : audition à l'Assemblée nationale, interpellations répétées des membres du gouvernement concernés, alertes adressées à l'ensemble des parlementaires sur les effets concrets de ces déséquilibres pour le tissu économique français. Un engagement total, à la hauteur des enjeux.

Ces démarches ont abouti à des victoires concrètes : la mise en place en Europe de droits de douane de 3 € sur les colis inférieurs à 150 € et en France de frais de gestion de 2 € par catégorie de marchandises dès mars 2026.

Faire face au choc de la guerre commerciale lancée par les États-Unis



Dès les premières salves de Donald Trump sur les droits de douane, la CPME a été au rendez-vous, sans exception.

Assises de la politique commerciale, Conseil présidentiel pour le commerce extérieur, Conseil des entreprises, réunions « droits de douane » à Bercy : à chaque table de décision, l'organisation a porté les exigences de ses adhérents avec une ligne constante : l'Europe doit parler d'une seule voix, avec des mesures ciblées et proportionnées, en évitant toute escalade dans la guerre commerciale, néfaste aux entreprises. Les PME ne peuvent pas être les otages d'une stratégie d'intimidation commerciale.

Face à un accord jugé déséquilibré, la CPME a plaidé pour des clauses de révision et de protection, afin de défendre

durablement les intérêts des entreprises européennes. Et pour que ses membres ne soient pas pris de court, l'organisation a veillé à les tenir informés : la direction générale des douanes (DGDDI) est ainsi intervenue à la commission internationale dès le 22 octobre.

De cette turbulence mondiale, une leçon s'impose : dépendre d'un seul marché, c'est s'exposer. Diversifier ses partenaires commerciaux n'est plus une option, c'est une nécessité, à condition toutefois d'accompagner les PME avec un cadre protecteur adapté. C'est ce double plaidoyer qui a été défendu à Bruxelles, le 18 décembre, auprès de la Commission européenne et de la Représentation permanente de la France.



Ci-contre : Réunion droits de douane à Bercy le 30 juillet 2025. À gauche, Dominique Chargé, VP affaires économiques. À droite, Franck Choisine, président de la commission internationale.

Défendre la valeur travail



Retraites

l'échec d'une négociation à portée de main

La CPME déplore l'échec de la Délégation paritaire permanente, réunie à l'initiative du Premier ministre François Bayrou pour faire évoluer le système de retraites. L'organisation le regrette d'autant plus qu'elle a œuvré activement en faveur d'un accord équilibré : garantir durablement l'équilibre financier du régime général, sans alourdir le coût du travail ni remettre en cause l'âge légal de départ à 64 ans.

Le projet d'accord porté par la délégation patronale plaçait la prévention de l'usure professionnelle au cœur du dispositif, afin de maintenir les salariés en emploi plutôt que de les inciter à partir. Il prévoyait également d'abaisser l'âge du taux plein de 67 à 66,5 ans, en l'indexant sur l'espérance de vie, d'encadrer les dérives des carrières longues et de mieux prendre en compte la situation des femmes dans le calcul des pensions. Il ouvrait enfin la voie à une négociation sur un régime de retraite par capitalisation à gestion paritaire.

L'échec de ces négociations reste d'autant plus incompréhensible que l'ensemble des partenaires sociaux présents s'accordaient sur une gouvernance inspirée du modèle de l'AGIRC-ARRCO.

Dans un esprit de compromis, la CPME a pris acte de la suspension de la réforme « Borne » opérée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. L'organisation demeure néanmoins pleinement consciente que les règles actuelles ne permettent pas d'assurer l'équilibre d'un régime dont le déficit pèse lourdement sur les finances publiques : des mesures correctives rapides s'imposent, sous peine de menacer la pérennité même du système.

C'est dans cet esprit que la CPME s'est déclarée prête à poursuivre le dialogue dans le cadre de la conférence Travail-Emploi-Retraites, ouverte à l'initiative du Premier ministre Sébastien Lecornu fin 2025. L'organisation souhaite y trouver des points d'accord concrets sur la prévention de l'usure professionnelle, les carrières longues, la retraite des femmes et le rapport entre temps de travail et temps de retraite.



Gouvernance des groupes de protection sociale **un accord unanime conclu en février 2025**

Au terme de plusieurs mois de négociation, les partenaires sociaux sont parvenus à conclure un accord unanime, qui se substitue intégralement à l'ancien. Le texte s'articule autour de quatre grands objectifs :

- pérennisation et sécurisation des GPS par le renforcement de la gouvernance paritaire
- confirmation de la pertinence du modèle paritaire (performance, transparence et valeurs)
- renforcement de l'attractivité du mandat d'administrateur de GPS
- précisions sur le rôle et le fonctionnement du CTIP.

Accord **Transition-Reconversion**

Les partenaires sociaux sont parvenus le 25 juin à un accord en faveur des transitions-reconversions professionnelles, qui prévoit :

- la création d'une nouvelle période de reconversion
- une périodicité des entretiens parcours professionnels tous les 4 ans
- le renforcement du rôle de Certif'Pro pour les projets de transitions professionnelles
- la création d'un espace stratégique national en matière d'orientation et de formation

La CPME se félicite de la transposition fidèle de cet ANI dans la loi du 24 octobre 2025.

Évolution du dispositif de Bonus-Malus

Un avenant de juillet 2025 révisé le dispositif de bonus-malus :

- seules les ruptures de contrats de moins de 3 mois sont prises en compte
- sont exclus : les contrats saisonniers, les licenciements pour inaptitude d'origine non professionnelle, les licenciements pour faute grave ou lourde
- au sein des secteurs, les comparaisons des taux de séparation se font à une maille plus fine

La CPME se réjouit que le secteur « travail du bois, industries du papier et imprimerie » sorte du dispositif.



Une nouvelle dynamique pour les mandats

La santé au travail la rente ATMP

Les partenaires sociaux siégeant à la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles sont arrivés à définir les nouvelles modalités de calcul de la rente ATMP telles que prévues par l'ANI du 15 mai 2023.

Au sein du Comité national de prévention et de santé au travail, la CPME a participé aux 14 groupes de travail destinés à décliner la mise en place du passeport prévention. L'organisation a également participé activement aux réunions destinées à l'élaboration du Plan santé au travail n° 5.



La direction des mandats une ambition renouvelée

La Commission des mandats se structure autour de deux réunions de présidents territoriaux, en juillet et en octobre.

Le 1^{er} octobre, la Direction des mandats s'ouvre : Christine Bertholon, Hajar Chettih et Bernadette Fulton, recrutée pour la structurer, en forment le trio. Quatre axes guident la stratégie : renforcer l'influence territoriale, accompagner et former les mandataires, développer l'attractivité des mandats, valoriser l'engagement de ceux qui les exercent. Ce recentrage stratégique coïncide avec la hausse de la représentativité patronale et le plus grand renouvellement de mandataires à venir : conseillers prud'homaux et mandataires de sécurité sociale, entre septembre 2025 et septembre 2026.

Les formations ATMP et prud'homales

FORMATIONS ATMP (SUBVENTION CNAM) :

- **348 sessions d'information et de formation** dans le domaine de la prévention des risques, des accidents du travail et des maladies professionnelles
- **4 018 représentants de nos catégories d'entreprises formés**

FORMATIONS PRUD'HOMALES (SUBVENTION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL) :

- **134 sessions de formation**, dont une journée nationale à Paris et une journée régionale à Aix-en-Provence
- **1 567 conseillers prud'homaux formés**

À l'occasion de la journée nationale à Paris, des conseillers (pour lesquels les nouveaux critères de désignation ne permettaient pas de se réengager dans le mandat) se sont vu remettre un trophée en remerciement de leur engagement et de leur implication durant de nombreuses années.



Remise des trophées aux conseillers prud'homaux lors de la journée nationale à Paris.



Journée des mandataires, 23 juin 2025.



Journée des mandataires du 23 juin 2025

Le 23 juin, la CPME a réuni ses mandataires sociaux. Plus de 200 participants issus des organismes du régime général de Sécurité sociale, de l'Unédic et de l'APEC avaient répondu présents pour cette journée, au cours de laquelle se sont tenus :

- un déjeuner-débat autour de Damien Lentile, directeur général de l'Urssaf Caisse nationale
- des ateliers d'échanges par types de mandats
- une plénière pour rappeler les grands enjeux sociaux en cours et la nécessité de se mobiliser pour les renouvellements à venir
- un moment convivial autour d'un dîner



Promouvoir la transition écologique et la RSE dans les TPE-PME

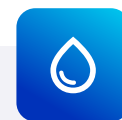


CSRD et filières REP : des résultats concrets

En 2025, la CPME a obtenu des simplifications majeures sur le reporting extra-financier (CSRD) pour limiter les impacts de cette directive sur les PME. La norme volontaire qui en résulte est aujourd'hui proportionnée et adaptée aux réalités des plus petits acteurs. En 2026, l'enjeu sera d'encourager l'adoption de cette norme volontaire par l'ensemble des acteurs économiques permettant aux TPE-PME de valoriser leur démarche RSE (environnement, social et de gouvernance), valorisable auprès des donneurs d'ordre et des institutions bancaires et financières.

Par ailleurs, l'organisation s'est fortement mobilisée sur la nouvelle filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des emballages professionnels, un chantier structurant par son ampleur au regard des flux d'emballages concernés et où de nombreuses PME vont devenir metteurs en marché. Grâce à une démarche collective, la CPME a obtenu le report de six mois du démarrage de la filière, afin de donner un maximum de visibilité aux entreprises.

Un partenariat a par ailleurs été noué avec les Trophées Défis RSE, pilotés par Nora Barsali (News RSE), afin de valoriser les démarches RSE exemplaires portées par des TPE-PME.



Le groupe de travail Eau/Biodiversité

Les travaux de ce groupe de travail ont permis d'aborder les enjeux « eau » qui impactent l'ensemble des filières (sanitaires, climatiques, optimisation des process, etc.). Les échanges ont porté sur les besoins et difficultés récurrentes des PME (surveillance et gestion de la qualité, réutilisation des eaux usées...). Ces travaux ont notamment abouti à la production d'une note sur les enjeux de l'eau pour les acteurs économiques. La CPME a également rejoint le Comité national de l'eau, instance consultative qui émet des avis sur les différents projets de réglementation du gouvernement.



Sensibiliser les PME à l'adaptation au changement climatique

La CPME et le Comité 21 ont organisé deux webinaires sur l'adaptation des entreprises au changement climatique, afin de mettre en place des actions concrètes face au dérèglement climatique et de renforcer la robustesse des entreprises face aux catastrophes naturelles. Deux dirigeants ont témoigné : Jérôme Teste (électricien) et Charles Le Fouler (gestionnaire de camping), qui ont présenté les actions mises en place dans leurs structures (implication des salariés, traque des fuites d'eau, etc.). Les outils et accompagnements existants pour s'adapter au changement climatique ont également été présentés.

Sensibiliser les TPE-PME à l'export



6-10 janvier 2025 – États-Unis

MISSION « CES LAS VEGAS 2025 »

La CPME a renouvelé sa présence au plus grand salon tech mondial pour une veille stratégique de premier plan. Intelligence artificielle, robotique, santé numérique : autant de tendances décryptées pour anticiper les ruptures et identifier les opportunités de demain.



31 janvier 2025, 16 mai 2025 – Japon

WEBINAIRES « OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ JAPONAIS »

Les acteurs économiques français installés au Japon ont livré leur lecture d'un marché francophile à fort potentiel, où les PME ont toute leur place.



10 avril 2025 – Canada

WEBINAIRE PME « FAITES DES ÉCONOMIES GRÂCE AU CETA »

Droits de douane, règles d'origine, cumul bilatéral : Jean-Toussaint Battestini, expert technique international (ETI) dédié au CETA, a détaillé les mécanismes concrets qui permettent aux PME de réduire significativement leurs coûts à l'export vers le Canada.



2-9 octobre 2025, – Japon

MISSION « SUR LA ROUTE DE L'EXPO : TOKYO, NAGOYA, OSAKA »

Le Japon ne s'improvise pas ! Une cinquantaine d'entrepreneurs ont saisi l'opportunité de la tenue de l'Exposition universelle à Osaka pour découvrir ce marché fascinant et exigeant. Au fil d'un programme immersif, ils ont exploré l'écosystème start-up, appréhendé les codes business et noué leurs premiers contacts avec des acteurs locaux.

Déployer une action d'influence au profit des PME



En 2025, dans un contexte politique toujours marqué par l'instabilité institutionnelle et les incertitudes économiques, y compris dans les territoires ultramarins, La CPME est demeurée pleinement mobilisée pour défendre les intérêts des TPE-PME, confrontées à un manque de visibilité et à des décisions publiques souvent différées.

L'organisation a maintenu un dialogue étroit avec les membres des gouvernements successifs, leurs cabinets et les administrations. Elle a parallèlement renforcé son travail auprès du Parlement afin d'intervenir à toutes les étapes de l'élaboration de la décision publique : veille et analyse des textes, auditions parlementaires, contributions écrites, propositions d'amendements, rendez-vous avec les parlementaires et leurs collaborateurs, ainsi que mobilisation de son réseau territorial et de ses fédérations professionnelles.

Dans un contexte d'absence de majorité stable à l'Assemblée nationale, cette présence parlementaire s'est révélée particulièrement importante. **Près de 70 entretiens et auditions parlementaires ont ainsi été menés en 2025**, permettant à la CPME de porter leurs priorités en matière de simplification, de compétitivité, de fiscalité, d'emploi, de transition écologique ou encore de développement économique des territoires et des Outre-mer.

La CPME et son réseau territorial ont également poursuivi leur mobilisation afin de faire entendre durablement la voix des TPE-PME auprès des parlementaires. Les unions territoriales ont été accompagnées dans leurs actions locales pour valoriser les propositions de la Confédération et relayer directement auprès des élus les préoccupations des chefs d'entreprise.



2025

L'influence en chiffres

L'activité déclarée au titre de l'année 2025 auprès de la HATVP fait apparaître **174 actions d'influence auprès des décideurs publics**, couvrant les principaux champs d'intervention de l'organisation.

Ces interventions ont notamment pris la forme de transmission d'informations et d'expertises aux décideurs publics, de propositions destinées à faire évoluer la rédaction des textes et de correspondances régulières avec les responsables publics.

± 70

ENTRETIENS

et auditions parlementaires

35

ACTIONS POUR LA SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

(relatives au projet de loi homonyme)

29

ACTIONS CONCERNANT LES FINANCES POUR 2026

(relatives au projet de loi homonyme)

27

ACTIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026

(relatives au projet de loi homonyme)



Une présence renforcée dans le débat législatif

Tout au long de l'année, La CPME a assuré un suivi actif des principaux textes susceptibles d'avoir un impact sur les TPE-PME, avec un travail d'analyse, de proposition et d'influence auprès du Gouvernement comme du Parlement.

Le projet de loi de simplification de la vie économique a constitué l'un des principaux fils rouges de l'année. L'organisation est intervenue sur de nombreuses dispositions concernant directement les entreprises : simplification administrative, sécurisation des relations avec l'administration, aménagement commercial, obligations environnementales ou encore évaluation de l'impact des normes.

Parmi les propositions portées figuraient notamment la mise en place de certificats de conformité administrative, destinés à sécuriser les entreprises, ainsi que la création d'un véritable « Test PME ».

Le travail d'influence a également porté sur de nombreux autres textes et dossiers relatifs à l'emploi et au dialogue social, à la fiscalité et au financement des entreprises, à l'industrie, à l'énergie, à la transition écologique, au numérique et à l'intelligence artificielle, à la cybersécurité ainsi qu'aux problématiques propres aux entreprises ultramarines.

Cette mobilisation a permis à la CPME d'intervenir non seulement en réaction aux projets présentés par le Gouvernement, mais également en amont et au cours de la discussion parlementaire afin de faire émerger des solutions adaptées aux réalités des TPE-PME.



PLF et PLFSS 2026 une mobilisation collective au service des entreprises

La préparation puis l'examen du projet de loi de finances pour 2026 et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ont donné lieu à une mobilisation particulièrement importante.

À cette occasion, La CPME a organisé un travail de coordination étroite avec leurs fédérations professionnelles, afin de faire remonter les difficultés rencontrées par les différents secteurs, d'identifier les mesures budgétaires susceptibles d'affecter leurs entreprises et de transformer cette expertise en propositions opérationnelles à destination des parlementaires.

Le travail mené sur le PLF 2026 a ainsi concerné des sujets très divers : transmission d'entreprise, investissement dans les PME innovantes, fiscalité, énergie, agriculture, services à la personne, Outre-mer, transition environnementale ou fiscalités sectorielles.

Parmi les positions portées figuraient notamment la volonté de préserver intégralement le Pacte Dutreil, de soutenir l'investissement dans les PME innovantes, de sécuriser juridiquement les contrats d'achat d'énergie conclus par les opérateurs économiques ultramarins ou encore de maintenir le plafond du crédit d'impôt services à la personne.

Le PLFSS 2026 a également donné lieu à un important travail de propositions sur le coût du travail, les allègements de cotisations, l'apprentissage, l'absentéisme, les arrêts de travail, les accidents du travail et maladies professionnelles, les retraites et la protection sociale.

La CPME a notamment défendu le maintien d'un cadre favorable à l'apprentissage, la maîtrise du coût du travail et la préservation de certains dispositifs spécifiques aux entreprises ultramarines, dont la LODEOM.

Au-delà des seules positions confédérales, cette séquence budgétaire a ainsi illustré la capacité de la CPME à fédérer les expertises de leurs adhérents, à les traduire en propositions législatives et à les porter de manière coordonnée auprès des décideurs publics.

Auditions parlementaires et contributions écrites

Les auditions menées en 2025 ont constitué un autre levier essentiel du travail d'influence.

Sollicitée par les commissions, les rapporteurs et les groupes parlementaires, la CPME a présenté ses analyses sur de nombreux sujets intéressant directement les entreprises. **Ces auditions ont été préparées en lien avec les directions expertes de l'organisation et, lorsque les sujets le nécessitaient, avec les fédérations professionnelles concernées.**

Elles ont régulièrement été accompagnées de notes de position, contributions écrites, éléments d'analyse et propositions d'amendements, permettant de prolonger les échanges avec les parlementaires et d'alimenter directement leurs travaux.

Cette articulation entre expertise technique, relations parlementaires et contribution à la rédaction de la norme a permis de renforcer la capacité de la CPME à intervenir non seulement au moment de l'examen des textes, mais également en amont de leur élaboration.

Principaux dossiers d'influence en 2025

La CPME s'est mobilisée sur plusieurs dossiers structurants pour les TPE-PME, en associant selon les sujets les fédérations professionnelles, les unions territoriales et les expertises internes de l'organisation.

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Avec 35 actions d'influence recensées, le projet de loi de simplification a constitué l'un des principaux dossiers parlementaires de l'année. La CPME est intervenue sur de nombreuses dispositions concernant directement les PME : simplification des relations avec l'administration, sécurisation juridique des entreprises, aménagement commercial, marchés publics ou encore obligations environnementales. Ils ont notamment défendu la création de véritables certificats de conformité administrative et l'instauration du Test PME.

BUDGET ET FISCALITÉ DES ENTREPRISES

La préparation du PLF 2026 a donné lieu à 29 actions d'influence, construites notamment à partir des remontées et propositions des fédérations. La CPME s'est mobilisée sur la transmission et le Pacte Dutreil, l'investissement dans les PME innovantes, les services à la personne, l'énergie, la fiscalité environnementale et sectorielle ainsi que les dispositifs spécifiques aux Outre-mer.

PROTECTION SOCIALE ET COÛT DU TRAVAIL

Le PLFSS 2026, avec 27 actions recensées, a concentré une part importante du travail parlementaire autour du coût du travail, des allègements de cotisations, de l'apprentissage, de l'absentéisme et des arrêts de travail, des AT-MP, des retraites et de la protection sociale. La CPME est également intervenue sur les dispositifs spécifiques aux entreprises ultramarines, notamment la LODEOM.

CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE

La CPME a suivi les travaux relatifs à la transposition de la directive NIS 2, avec une attention particulière portée à la proportionnalité des nouvelles obligations et sanctions applicables aux PME, aux délais de mise en conformité et aux conséquences pour les entreprises sous-traitantes.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NOUVELLES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

L'organisation s'est mobilisée sur les évolutions de la CSRD, les filières à responsabilité élargie du producteur et les travaux européens de simplification issus de l'Omnibus, avec pour objectif de mieux proportionner les obligations aux capacités des PME. La simplification de la CSRD et de la CS3D figure parmi les avancées mises en avant dans le bilan de l'année.

INDUSTRIE ET SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

Les travaux menés avec les fédérations et les territoires ont notamment abouti au Livre blanc « Redynamiser l'industrie pour une souveraineté retrouvée ». L'organisation est également intervenue sur les enjeux de concurrence internationale, de politique commerciale et de petits colis.

OUTRE-MER

La CPME a poursuivi leur mobilisation sur les problématiques économiques ultramarines, notamment autour de la reconstruction de Mayotte, de l'accès des PME locales aux marchés publics, du coût du travail et des dispositifs d'exonération de charges, de l'investissement productif, de l'énergie et de la lutte contre la vie chère. Le PLF 2026 a notamment donné lieu à une proposition visant à sécuriser les contrats d'achat d'énergie conclus entre l'État et les opérateurs économiques ultramarins.

Focus : Le « Test PME »

Les travaux poursuivis en 2025 autour du « Test PME » constituent une illustration concrète du travail d'influence de l'organisation.

Partant du constat que de nombreuses normes sont conçues sans mesurer suffisamment leurs conséquences concrètes pour les petites entreprises, La CPME a défendu, dans le cadre du projet de loi de simplification, la mise en place d'un véritable mécanisme d'évaluation préalable.

La proposition portée prévoit notamment une expérimentation « in concreto » pendant trois mois et la formulation d'un avis consultatif motivé, afin que les conséquences d'une nouvelle réglementation puissent être testées auprès de PME avant sa généralisation.

Cette démarche illustre une évolution du travail d'influence : ne plus seulement intervenir pour corriger une norme une fois celle-ci élaborée, mais agir davantage en amont afin que la réalité des TPE-PME soit prise en compte dès sa conception.



Focus Impact PME 2025 :

la plateforme de rencontre avec les personnalités politiques

Le 24 juin 2025, La CPME a organisé la 6^e édition d'Impact PME à Station F, confirmant ce rendez-vous comme un moment clé de dialogue entre monde économique et décideurs publics. **Près de 2 000 chefs d'entreprise ont participé à cette journée, rythmée par des débats, conférences et ateliers autour du thème « Les PME au cœur d'un monde nouveau ».**

L'organisation a particulièrement œuvré à faire de cet événement un espace de rencontre directe entre responsables politiques et entrepreneurs.

Six ministres et une quinzaine de parlementaires, issus de l'ensemble de l'échiquier politique, ont ainsi échangé tout au long de la journée avec les exposants et les dirigeants de TPE-PME, au plus près de leurs réalités.

En favorisant ces échanges concrets, Impact PME a permis de rapprocher le monde politique du terrain économique et de faire entendre, de manière directe et incarnée, les attentes et propositions des chefs d'entreprise.

Rencontres ministérielles 2025

JANVIER

- **30/01 : entretien avec François Bayrou**, Premier ministre
- **31/01 : entretien avec Véronique Louwagie**, ministre de l'Artisanat, des PME et de l'ESS
- **31/01 : entretien avec Astrid Panosyan-Bouvet**, ministre chargée du Travail et de l'Emploi

FÉVRIER

- **7/02 : entretien avec Éric Lombard**, ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et du Numérique
- **10/02 : entretien avec Catherine Vautrin**, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités
- **18/02 : entretien avec Laurent Marcangeli**, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification
- **25/02 : entretien avec François Bayrou**, Premier ministre
- **27/02 : entretien avec Sophie Primas**, porte-parole du Gouvernement
- **28/02 : entretien avec Amélie de Montchalin**, ministre de l'Action et des Comptes publics

MARS

- **3/03 : entretien avec Bruno Retailleau**, ministre de l'Intérieur
- **3/03 : entretien avec Emmanuel Macron**, président de la République
- **4/03 : entretien avec Benjamin Haddad**, ministre délégué chargé de l'Europe
- **7/03 : entretien avec Éric Lombard**, ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et du Numérique
- **10/03 : entretien avec Marc Ferracci**, ministre de l'Industrie
- **25/03 : entretien avec Agnès Pannier-Runacher**, ministre chargée de la Transition écologique

AVRIL

- **11/04 : entretien avec Catherine Vautrin**, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités
- **11/04 : entretien avec Élisabeth Borne**, ministre de l'Éducation nationale
- **14/04 : entretien avec Manuel Valls**, ministre des Outre-mer

MAI

- **21/05 : entretien avec Charlotte Parmentier-Lecocq**, ministre déléguée chargée de l'Autonomie
- **24-31/05 : déplacement aux côtés du Président de la République en Asie**

JUIN

- **6/06 : entretien avec Éric Lombard**, ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et du Numérique
- **17/06 : entretien avec Emmanuel Moulin**, secrétaire général de l'Élysée
- **20/06 : entretien avec Astrid Panosyan-Bouvet**, ministre chargée du Travail et de l'Emploi
- **24/06 : entretien avec François Bayrou**, Premier ministre

JUILLET

- **11/07 : entretien avec Catherine Vautrin**, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités
- **17/07 : entretien avec Astrid Panosyan-Bouvet**, ministre chargée du Travail et de l'Emploi
- **21/07 : entretien avec Véronique Louwagie**, ministre de l'Artisanat, des PME et de l'ESS
- **23/07 : entretien avec Jean-Noël Barrot**, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

SEPTEMBRE

- **1/09 : entretien avec Éric Lombard**, ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et du Numérique
- **15/09 : entretien avec Sébastien Lecornu**, Premier ministre

OCTOBRE

- **20/10 : entretien avec Sébastien Martin**, ministre délégué chargé de l'Industrie
- **30/10 : entretien avec Jean-Pierre Farandou**, ministre du Travail et des Solidarités

DÉCEMBRE

- **2/12 : entretien avec Catherine Vautrin**, ministre des Armées et des Anciens Combattants
- **3/12 : entretien avec Mathieu Lefèbvre**, ministre délégué chargé de la Transition écologique

La CPME a confirmé son rôle d'interlocuteur clé des instances européennes. En 2025, elle a intensifié ses échanges avec le Parlement européen, la Commission européenne et les autorités françaises afin de porter les priorités des TPE-PME au plus près du processus décisionnel.

Cette mobilisation s'est notamment traduite par un dialogue renforcé avec le Parlement européen. Tout au long de l'année, la CPME a multiplié les échanges avec des eurodéputés de différentes sensibilités politiques sur des dossiers majeurs pour les entreprises, parmi lesquels les marchés publics, le paquet de simplification Omnibus I, le 28^e régime européen ou encore la réglementation relative aux stages. Au total, la CPME a mené des échanges sur ses dossiers prioritaires avec 50 % (41/81) des députés européens français ou leurs équipes en 2025. **La participation de Jordan Bardella, François-Xavier Bellamy et Raphaël Glucksmann à Impact PME a également témoigné de la place croissante des enjeux européens dans les temps forts de la Confédération.**

Le dialogue avec la Commission européenne s'est également renforcé, avec plusieurs rencontres de haut niveau et des échanges réguliers avec ses directions générales. **La CPME a par ailleurs répondu à 26 consultations publiques de la Commission en 2025,** contribuant ainsi directement aux réflexions sur les futures réglementations européennes.

La CPME a parallèlement entretenu des relations étroites avec le Gouvernement, la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE) et les administrations françaises. Ces échanges et la participation à plusieurs groupes de travail ont permis de défendre les positions des PME sur des dossiers tels que les marchés publics, le marché unique, le 28^e régime, la réforme de l'Union douanière ou la politique commerciale.

Au-delà des institutions, la CPME a poursuivi le développement de son réseau européen et de ses alliances, participant par exemple à l'Assemblée européenne des PME à Copenhague en novembre. La CPME a également conforté son influence au sein de SMEunited, l'organisation européenne représentative des PME. **Cette implication s'est notamment traduite, lors de l'Assemblée générale du 10 décembre à Bruxelles, par la réélection d'Arnaud Haefelin à la vice-présidence de SMEunited,** confortant ainsi la représentation de la CPME au sein de la gouvernance de l'organisation européenne. Les relations avec les organisations membres de SMEunited ont été consolidées, notamment à l'occasion de déplacements auprès de ZDH à Berlin et de Confartigianato et CNA à Rome.



Ci-contre : Rencontre ART - Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe, le 4 mars 2025

Trois European SME Days (ESD) ont rythmé l'année, chacun parrainé par un groupe politique différent : Renew en juin, Les Verts en septembre, le Parti populaire européen (PPE) en novembre. Ces trois rendez-vous ont permis d'échanger avec plusieurs eurodéputés issus de sensibilités diverses : Marie-Pierre Vedrenne et Christophe Grudler en juin, Marie Toussaint, Claire Fita et Nicolae Ștefănuță en septembre, puis François-Xavier Bellamy, Céline Imart, Nadine Morano et Isabelle Le Callennec en novembre. Une stratégie délibérée, qui a permis de tisser des liens avec un large spectre d'eurodéputés et de responsables institutionnels, bien au-delà des clivages partisans.

Ces déplacements ont offert au président confédéral des rencontres au sommet : Stéphane Séjourné, vice-président de la Commission européenne, Maria-Luis Albuquerque, commissaire européenne ou encore Philippe Léglise-Costa, ambassadeur et représentant permanent de la France auprès de l'UE. Au cœur des échanges, des sujets qui parlent directement aux PME : simplification réglementaire, marchés publics, politique commerciale, enjeux sociaux.

Mais l'enjeu dépasse la seule représentation institutionnelle. Avec une vingtaine de participants à chaque édition, ces temps forts européens sont aussi une opportunité concrète pour les adhérents : porter leurs propres positions, en direct, face aux décideurs, avec l'organisation comme levier.



ESD de juin 2025 (de gauche à droite) : Christophe Grudler, Amir Reza-Tofighi, Marie-Pierre Vedrenne, Arnaud Haefelin.



ESD de novembre 2025 (de gauche à droite) : Arnaud Haefelin, Nadine Morano, Amir Reza-Tofighi, François-Xavier Bellamy et Isabelle Le Callennec.

Dans un esprit de montée en compétences et de renforcement de l'engagement collectif, la CPME a organisé les 4 et 5 décembre le second séminaire à Bruxelles pour une partie de ses permanents. Au programme : des échanges avec l'eurodéputée Isabelle Le Callennec (PPE/LR), Jean-Michel Pottier, représentant de l'organisation au Comité économique et social européen, des entretiens avec SMEUnited, la fédération européenne des PME, et des représentants de la Commission européenne.

Ci contre : second séminaire d'équipe à Bruxelles, destiné à acculturer les équipes aux institutions européennes.



Augmenter la puissance du réseau territorial et accompagner les Outre-mer



Mobilisation territoriale : paritarisme, politiques publiques et logement

Défendre le paritarisme et encourager les chefs d'entreprise à s'engager dans des mandats fait partie de l'ADN de l'organisation. Comme chaque année, la CPME s'est mobilisée autour de l'Action nationale de promotion du dialogue social, relayée par leurs représentants territoriaux : 12 régions (avec leurs départements) ainsi que 2 territoires ultramarins ont une nouvelle fois pleinement investi ce rôle dans le cadre de l'AGFPN.

Nouveauté de cette année : le volet Politiques publiques de l'AGFPN a permis à 10 régions et 4 territoires ultramarins de s'engager sur des projets structurants, au plus près des réalités des entreprises. Intelligence artificielle et numérique, transition écologique, inclusion et handicap : autant d'enjeux majeurs traduits en actions concrètes, pour et avec les TPE-PME.

Par ailleurs, l'organisation s'est une nouvelle fois mobilisée sur la question du logement (enjeu particulièrement sensible pour les dirigeants) à travers la 9e édition de la Semaine du Logement, organisée du 13 au 18 octobre 2025 sur l'ensemble du territoire.



La France océanique en mouvement

Les Outre-mer ne peuvent plus être traités comme un sujet secondaire dans le débat économique national. Ces territoires concentrent des fragilités structurelles (insularité, surcoûts, dépendances logistiques) mais disposent aussi d'une forte capacité d'innovation et de résilience, portée par leurs entrepreneurs.

Pour répondre à cette réalité, le président a confié la vice-présidence en charge de la France océanique à Dominique Vienne. **L'objectif politique est clair : inscrire durablement les enjeux ultramarins au cœur de l'action nationale de l'organisation.**

Cette ambition s'appuie sur la Boussole stratégique pour la France océanique. Conçue comme un cadre de référence commun, elle oriente les analyses, les propositions et l'action de plaidoyer de l'organisation. Elle rompt avec une approche fragmentée des Outre-mer et affirme une vision intégrée, fondée sur les réalités économiques, sociales et géopolitiques des territoires océaniques.

Les actions menées en 2025 traduisent cette orientation : elles visent à mieux objectiver les fragilités, à structurer une parole collective ultramarine et à renforcer l'influence des structures ultramarines dans le débat public.

Faire progresser la notoriété de l'organisation, dans le respect d'une image modernisée

Porter la voix des TPE-PME ne suffit pas : il faut aussi qu'elle soit entendue, largement et durablement. C'est tout l'enjeu de la stratégie de communication engagée en 2025, pensée en cohérence avec les autres chantiers de l'année, le changement d'identité en préparation, la stratégie numérique et le renforcement du réseau territorial.



Une nouvelle stratégie média

Une nouvelle stratégie média a été déployée en 2025, articulée autour de deux axes : une présence renforcée du président dans les médias nationaux, et le déploiement d'un nouveau pôle de porte-paroles, chargé de porter les positions de l'organisation sur les sujets sectoriels et territoriaux. Cette organisation plus collective de la parole publique doit permettre, dans la durée, de démultiplier la présence médiatique de l'organisation au-delà de sa seule présidence.



En chiffres :

les relations médias et les réseaux sociaux en 2025

Ces résultats se traduisent aussi par des chiffres.

- **Selon l'outil de veille médiatique**, la CPME a fait l'objet, en 2025, de 3 512 retombées médias, dont 2 592 en presse écrite — parmi lesquelles 753 en presse quotidienne nationale et 505 en presse régionale — et 920 retombées audiovisuelles, dont 515 en radio et 405 en télévision. France Info, Les Echos et BFM TV forment le podium des médias ayant le plus référencé l'organisation.
- **Sur les réseaux sociaux**, l'organisation comptait, au 31 décembre 2025, une communauté cumulée de 84 265 abonnés sur ses trois comptes : 26 572 abonnés sur LinkedIn, en progression de 31 % par rapport à 2024 ; 42 170 abonnés sur X, en repli d'environ 2 000 abonnés sur l'année ; et 15 523 abonnés sur Facebook, en légère croissance (+78 abonnés).

2 541

CITATIONS, REPRISES
OU PRISES DE PAROLE DU PRÉSIDENT,
AMIR REZA-TOFIGHI

64

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DIFFUSÉS

159

DÉPÊCHES AFP

Dans lesquelles l'organisation est citée

**Actualité générale,
économie & entreprises,
actualité régionale.**

PRINCIPAUX DOMAINES ÉDITORIAUX

Parmi les médias ayant citée l'organisation

De l'amorce aux résultats

Au terme de cette rétrospective, une même ligne se dessine à travers tous les chapitres de ce rapport : 2025 n'a été ni une année de gestion courante, ni une année de rupture spectaculaire. Elle a été une année de fondations, celle où la CPME a choisi d'investir, méthodiquement, dans ce qui portera ses victoires de demain.

Amorcer un changement d'identité, poser les bases d'une stratégie numérique, refonder le lien entre le national et les territoires, faire évoluer une action d'influence devenue plus contributive : chacun de ces chantiers, pris isolément, pourrait sembler technique ou interne. Mis en perspective, ils dessinent une seule et même trajectoire, celle d'une organisation qui se donne les moyens de peser davantage, demain, pour les TPE-PME.

C'est tout le sens de la formule qui aura guidé cette année : investir pour agir, et investir pour réussir. Les victoires obtenues en 2025, sur les petits colis, sur la simplification réglementaire européenne, sur la défense de la valeur travail, en sont la première preuve. Les chantiers engagés, AMIA, le PACTE National & Territoires, la nouvelle direction des mandats, le futur changement de nom, en sont la promesse pour 2026 et les années suivantes. Cette année n'était pas une fin en soi : elle était un point de départ.

LES ENTREPRENEURS

8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex

lesentrepreneurs.fr



Crédits photos :

Les Entrepreneurs, Sophie Palmier, Franck Aubry,
Patrick Lazic, Mudetaf, Les Entrepreneurs Haute-
Garonne, Pexels (Adrien Olichon, Alex Nguyen,
Alphatradezone, Divinetchygirl, Ebubekir Togaci,
Kampus, Maksim Zinchenko, Philippe Serrand,
Sergey Sergeev)